ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 23201

présenté par M. Mélenchon

ARTICLE 56

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement s'oppose à la nomination de deux magistrats de la Cour des comptes comme membres du Comité d'experts indépendants. Nous considérons en effet qu'un comité en charge de la question des retraites qui ne comporte pas de représentants des retraités et des salariés est d'une indépendance fortement réduite.